



**États financiers du**

**Centre d'analyse des opérations et  
déclarations financières du Canada  
(CANAFE)**

**Et rapport des auditeurs indépendants**

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021

**CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA**  
DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE  
INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS  
Au 31 mars 2021

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2021 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE). Ces états financiers ont été préparés par la direction en suivant les politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de CANAFE. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport sur les résultats ministériels* de CANAFE concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de l'organisme sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les rajustements nécessaires.

CANAFE fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général (BCG) et utilise les résultats de ces audits dans le but de se conformer à la *Politique sur la gestion financière* du Conseil du Trésor. Un audit des contrôles de base a été effectué par le BCG en 2016-2017. Le Rapport d'audit et le Plan d'action connexe de la direction sont affichés sur le site Web de CANAFE.

Le cabinet KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers de CANAFE sans donner d'opinion d'audit au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes de CANAFE en matière de rapports financiers.

---

Sarah Paquet  
Directrice et présidente-directrice  
générale  
CANAFE  
Ottawa (Canada)

---

Jessica Kaluski  
Dirigeante principale des finances  
CANAFE  
Ottawa (Canada)

---

le 31 janvier 2022

---

le 27 janvier 2022



KPMG s.r.l./s.E.N.C.R.L.  
150, rue Elgin  
Bureau 1800  
Ottawa (Ontario) K2P 2P8  
Canada  
Téléphone : 613-212-5764  
Télécopieur : 613-212-2896

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À la directrice du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (« CANAFE »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2021
- l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle pour l'exercice clos à cette date
- l'état de la variation de la dette nette ministérielle pour l'exercice clos à cette date
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de CANAFE au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de son exploitation, la variation de la dette nette ministérielle, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables généralement appliquées par le gouvernement du Canada pour les ministères et organismes gouvernementaux conformément aux normes comptables du Conseil du Trésor.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de CANAFE conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Observations et restriction à l'utilisation***

Sans modifier notre opinion, nous attirons votre attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit la méthode de comptabilité utilisée pour préparer les présents états financiers. Les états financiers sont préparés afin de fournir l'information financière unique à la direction de CANAFE et au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. En conséquence, les états financiers peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Notre rapport est destiné uniquement à la direction de CANAFE et au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables généralement appliquées par le gouvernement du Canada pour les ministères et organismes gouvernementaux conformément aux normes comptables du Conseil du Trésor, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de CANAFE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider CANAFE ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de CANAFE.

***Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de CANAFE.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de CANAFE à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener CANAFE à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés  
Ottawa (Canada)

le 27 janvier 2022

**CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
 Au 31 mars 2021

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
	(en dollars)	
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	5 795 606 \$	8 679 443 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	3 942 067	2 154 017
Avantages sociaux futurs (note 5)	1 599 221	1 574 861
<b>Total des passifs</b>	<b>11 336 894</b>	<b>12 408 321</b>
<b>Actifs financiers</b>		
Montant à recevoir du Trésor	5 759 395	7 334 011
Débiteurs et avances (note 6)	397 144	1 573 538
<b>Total des actifs financiers bruts</b>	<b>6 156 539</b>	<b>8 907 549</b>
<b>Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement</b>		
Débiteurs et avances (note 6)	(130 275)	(43 516)
<b>Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement</b>	<b>(130 275)</b>	<b>(43 516)</b>
<b>Total des actifs financiers nets</b>	<b>6 026 264</b>	<b>8 864 033</b>
<b>Dette nette ministérielle</b>	<b>5 310 630</b>	<b>3 544 288</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	1 163 246	1 068 495
Immobilisations corporelles (note 7)	3 469 194	3 420 598
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>4 632 440</b>	<b>4 489 093</b>
<b>Situation financière nette ministérielle</b>	<b>(678 190) \$</b>	<b>944 805 \$</b>

Obligations contractuelles (note 8)

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

---

Sarah Paquet  
 Directrice et présidente-directrice  
 générale  
 CANAFE  
 Ottawa (Canada)

---

Jessica Kaluski  
 Dirigeante principale des finances  
 CANAFE  
 Ottawa (Canada)

---

le 31 janvier 2022

Date

---

le 27 janvier 2022

Date

**CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE NETTE MINISTÉRIELLE**  
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2021

(en dollars)	<b>Résultats prévus en 2020-2021</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Charges</b>			
Renseignement financier	18 954 347\$	18 719 664\$	20 041 853\$
Programme de conformité	25 522 652	21 313 574	30 707 558
Services internes	22 451 997	26 478 990	21 123 378
<b>Total des charges</b>	<b>66 928 996</b>	<b>66 512 228</b>	<b>71 872 789</b>
<b>Revenus</b>			
Revenus non disponibles	–	281 700	34 558
Autres revenus	–	–	25
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	–	(281 700)	(34 558)
<b>Total des revenus</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>25</b>
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>66 928 996</b>	<b>66 512 228</b>	<b>71 872 764</b>
<b>Financement du gouvernement et transferts</b>			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	61 408 329	63 004 766	51 785 000
Variation des montants à recevoir du Trésor	764 891	(1 574 616)	2 574 982
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	3 227 852	3 459 083	3 379 337
<b>Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>1 527 924</b>	<b>1 622 995</b>	<b>14 133 445</b>
<b>Situation financière nette ministérielle début de l'exercice</b>	<b>12 368 719</b>	<b>944 805</b>	<b>15 078 250</b>
<b>Situation financière nette ministérielle fin de l'exercice</b>	<b>10 840 795\$</b>	<b>(678 190)\$</b>	<b>944 805\$</b>

Information sectorielle (note 10)

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

**CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA**  
**ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE MINISTÉRIELLE**  
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2021

(en dollars)	<b>Résultats prévus en 2021</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>1 527 924\$</b>	<b>1 622 995\$</b>	<b>14 133 445\$</b>
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	161 578	318 897	345 689
Amortissement des immobilisations corporelles	–	(270 301)	(393 015)
Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles, y compris les rajustements	–	–	(14 451 072)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	161 578	48 596	(14 498 398)
Variation due aux charges payées d'avance	653 302	94 751	373 891
<b>Augmentation nette de la dette nette ministérielle</b>	<b>2 342 804</b>	<b>1 766 342</b>	<b>8 938</b>
<b>Dettes nettes ministérielles – début de l'exercice</b>	<b>949 820</b>	<b>3 544 288</b>	<b>3 535 350</b>
<b>Dettes nettes ministérielles – fin de l'exercice</b>	<b>3 292 624\$</b>	<b>5 310 630\$</b>	<b>3 544 288\$</b>

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*



**CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2021

(en dollars)	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	66 512 228\$	71 872 764\$
Postes hors caisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(270 301)	(393 015)
Gain (perte) net sur cession d'immobilisations corporelles	–	(14 451 072)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(3 459 083)	(3 379 337)
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	(1 263 153)	842 019
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	94 751	373 891
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	2 883 837	(3 146 700)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(1 788 050)	(352 739)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(24 360)	73 500
<b>Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement</b>	<b>62 685 869</b>	<b>51 439 311</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	318 897	345 689
<b>Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>318 897</b>	<b>345 689</b>
<b>Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada</b>	<b>63 004 766\$</b>	<b>51 785 000\$</b>

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

## **1. Pouvoirs et objectifs**

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) a été créé en juillet 2000 pour devenir l'unité du renseignement financier du Canada. CANAFE a pour mission de faciliter la détection, la prévention et la dissuasion en matière de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes tout en assurant la protection des renseignements personnels qu'il détient. Ses programmes de renseignement financier et de conformité ont pour objet de perturber la capacité des groupes criminels et terroristes qui cherchent à abuser du système financier canadien et de réduire le caractère profitable des activités criminelles.

CANAFE agit de façon autonome et indépendante des organismes d'application de la loi et des autres entités auxquelles il est autorisé à communiquer des renseignements financiers. Il relève du ministre des Finances, à qui il incombe de rendre compte de ses activités au Parlement. CANAFE a été mis sur pied et exerce ses activités en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et des règlements connexes.

Pour s'acquitter de son mandat de façon efficace, CANAFE cherche à atteindre le résultat stratégique suivant : un système financier canadien réfractaire au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes.

## **2. Sommaire des principales méthodes comptables**

Ces états financiers ont été préparés conformément aux méthodes comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des méthodes comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Voici les principales méthodes comptables :

### **(a) Autorisations parlementaires**

CANAFE est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à CANAFE ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants présentés dans l'état des résultats prospectif intégré au *Plan ministériel 2020-2021*. Les montants des résultats prévus dans la section « Financement du

## **2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)**

### **(a) Autorisations parlementaires (suite)**

gouvernement et transferts » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la variation de la dette nette ministérielle ont été préparés à des fins de gestion interne et n'ont pas été publiés antérieurement.

### **(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement**

Les activités de CANAFE sont financées par le Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par CANAFE est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par CANAFE sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères.

### **(c) Montants à recevoir du Trésor ou à lui verser**

Le montant à recevoir du Trésor ou à lui verser découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération a une incidence sur les autorisations et le moment où elle est payée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que CANAFE a le droit de prélever sur le Trésor sans autre affectation d'autorisation pour s'acquitter de ses passifs.

### **(d) Revenus**

- Depuis le 30 décembre 2008, CANAFE a le pouvoir législatif d'imposer des pénalités administratives pécuniaires (PAP) aux entités déclarantes qui ne respectent pas la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* du Canada. Par conséquent, depuis l'exercice 2009-2010, les montants provenant de l'imposition de PAP sont comptabilisés comme une source de revenus non disponibles.
- Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les événements qui ont donné lieu aux revenus surviennent.
- Les revenus non disponibles ne peuvent servir à acquitter les passifs de CANAFE. Bien que l'on s'attende à ce que la directrice de CANAFE maintienne le contrôle comptable, elle n'a aucun pouvoir de décision quant aux revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de CANAFE.

### **(e) Charges**

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

- Les indemnités de vacances et les congés compensatoires sont passés en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.

## **2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)**

### **(e) Charges (suite)**

- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

### **(f) Avantages sociaux futurs**

- Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime comptant de nombreux employeurs qui est administré par le gouvernement. Les cotisations de CANAFE au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale ministérielle à l'égard du régime. La responsabilité de CANAFE à l'égard du Régime se limite à ses cotisations. Les excédents ou les déficits actuariels figurent dans les états financiers du gouvernement du Canada, à titre de promoteur du régime.
- Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, selon les dispositions de leurs conventions collectives ou leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour avoir droit aux indemnités. L'obligation relative aux indemnités gagnées par les employés est calculée à l'aide de l'information qui résulte de la détermination du passif actuariel au titre des indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.
- En vertu des méthodes comptables du Conseil du Trésor s'appliquant aux ministères publics, les charges à payer relatives aux indemnités de maladie sont constatées dans les états financiers du gouvernement du Canada et non dans les présents états.

### **(g) Débiteurs**

Les débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur recouvrable nette. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

### **(h) Passif éventuel**

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un élément du passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut pas être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

## **2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)**

### **(i) Immobilisations corporelles**

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. CANAFE n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans des réserves indiennes et les collections dans des musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire, sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation corporelle, de la façon suivante :

<b>Catégorie d'immobilisations</b>	<b>Période d'amortissement</b>
Matériel et outillage	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Produits logiciels (achetés et développés)	5 ans
Autre équipement, y compris le mobilier	5 à 10 ans
Améliorations locatives	Le moindre de la durée du bail ou de 10 ans

### **(j) Incertitude relative à la mesure**

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des revenus et des charges présentés dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère les estimations et les hypothèses comme étant raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des indemnités de départ, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et le montant de l'augmentation économique déclaré à titre d'événement subséquent. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière importante. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, si des rajustements s'imposent, ils sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont constatés.

## **3. Autorisations parlementaires**

CANAFE reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la situation financière nette d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice antérieur ou pendant l'exercice en cours, ou qui le seront au cours d'un exercice futur. Par conséquent, les résultats de fonctionnement nets de CANAFE diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction du financement octroyé par le gouvernement pour l'exercice. Les tableaux suivants font le rapprochement des différences.

### 3. Autorisations parlementaires (suite)

#### (a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours

(en dollars)	2021	2020
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>66 512 228\$</b>	<b>71 872 764\$</b>
<b>Rajustements pour éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant aucune incidence sur les autorisations :</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(270 301)	(393 015)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	(3 459 083)	(3 379 337)
Diminution (augmentation) du passif au titre des indemnités de vacances et des congés compensatoires	(1 788 050)	(352 739)
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles	–	(13 701 072)
Diminution (augmentation) du passif au titre des avantages sociaux futurs	(24 360)	73 500
Diminution (augmentation) des charges à payer non imputées aux autorisations	61 317	263 798
Charge des mauvaises créances	–	(22 828)
Remboursement des dépenses d'exercices antérieurs	250 368	196 073
<b>Total des éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant aucune incidence sur les autorisations</b>	<b>(5 230 109)</b>	<b>(17 315 620)</b>
<b>Rajustements pour les éléments n'ayant aucune incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	318 897	345 689
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	94 751	373 891
Trop-payés au titre de la rémunération à recouvrer	14 085	6 017
Autres prêts et avances aux employés	1 102	–
Gains sur disposition d'actifs non immobilisés	–	25
<b>Total des éléments n'ayant aucune incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations</b>	<b>428 835</b>	<b>725 622</b>
<b>Autorisations utilisées de l'exercice en cours</b>	<b>61 710 954\$</b>	<b>55 282 766\$</b>

### 3. Autorisations parlementaires (suite)

#### (b) Autorisations fournies et utilisées

(en dollars)	2021	2020
<b>Autorisations fournies</b>		
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	70 261 983\$	50 903 480\$
Montants législatifs	6 226 301	5 444 038
	<u>76 488 284</u>	<u>56 347 518</u>
<b>Transfert du Conseil du Trésor</b>		
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	4 142 320	4 478 302
Montants législatifs	(347 417)	(629 524)
	<u>3 794 903</u>	<u>3 848 778</u>
<b>Moins :</b>		
Autorisations disponibles pour les exercices ultérieurs	25	(25)
Fonds du crédit 1 inutilisés – Dépenses de fonctionnement	(18 572 258)	(4 913 505)
<b>Autorisations utilisées de l'exercice en cours</b>	<b>61 710 954\$</b>	<b>55 282 766\$</b>

### 4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente en détail les crédoiteurs et les charges à payer de CANAFE.

(en dollars)	2021	2020
Crédoiteurs – Autres ministères et organismes	782 778\$	1 064 710\$
Crédoiteurs – Parties externes	1 562 788	1 649 739
<b>Total des crédoiteurs</b>	<b>2 345 566</b>	<b>2 714 449</b>
Traitements et salaires courus	3 422 742	5 764 476
Charges à payer	27 298	200 518
<b>Total des crédoiteurs et des charges à payer</b>	<b>5 795 606\$</b>	<b>8 679 443\$</b>

### 5. Avantages sociaux futurs

#### (a) Prestations de retraite

Les employés de CANAFE participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « régime »), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans, à un taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées sur l'inflation.

## 5. Avantages sociaux futurs (suite)

### (a) Prestations de retraite (suite)

Les employés ainsi que CANAFE versent des cotisations afin de couvrir le coût du régime. En raison de la modification apportée à la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des mesures prévues par le *Plan d'action économique de 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes : les cotisants du groupe 1 sont définis comme étant les participants inscrits jusqu'au 31 décembre 2012 et les cotisants du groupe 2 sont définis comme étant les participants inscrits à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation différent.

En 2020-2021, le montant des charges s'élève à 4 011 751 \$ (4 814 489 \$ en 2019-2020). En ce qui concerne les cotisants du groupe 1, les charges représentent environ 1,01 fois (1,01 fois en 2019-2020) la cotisation de l'employé, et pour les cotisants du groupe 2, environ 1,00 fois (1,00 fois en 2019-2020) la cotisation de l'employé. Au cours de l'année, CANAFE a révisé sa méthode de calcul des dépenses, laquelle est appliquée prospectivement.

La responsabilité de CANAFE relativement au régime se limite aux cotisations qu'il verse. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de promoteur du régime.

### (b) Indemnités de départ

Les indemnités de départ étaient versées antérieurement aux employés par CANAFE en fonction de leur admissibilité, de leurs années de service et du salaire touché à la cessation de l'emploi. Cela dit, depuis 2011, l'accumulation de ces indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé de façon progressive pour la majorité des employés. Les employés visés par ces changements se sont vu offrir la possibilité de toucher le montant total ou partiel des prestations accumulées à ce jour ou de toucher le montant total ou restant des prestations à leur départ de la fonction publique. Au 31 mars 2019, tous les paiements pour encaissement immédiat avaient été versés. Les indemnités de départ ne sont pas financées et, par conséquent, les obligations non payées seront prélevées sur les autorisations futures.

Le tableau ci-après présente les changements apportés aux obligations au cours de l'année.

	2021	2020
	(en dollars)	
<b>Obligation au titre des indemnités constituées – début de l'exercice</b>	<b>1 574 861 \$</b>	<b>1 648 361 \$</b>
Charges de l'exercice	22 305	(164 581)
Prestations versées pendant l'exercice	2 055	91 081
<b>Obligation au titre des indemnités constituées – fin de l'exercice</b>	<b>1 599 221 \$</b>	<b>1 574 861 \$</b>



**CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA**  
**NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2021

**6. Débiteurs et avances**

Le tableau suivant présente en détail les débiteurs et les avances de CANAFE.

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
	(en dollars)	
Débiteurs – Autres ministères et organismes	269 984 \$	1 526 795 \$
Débiteurs – Parties externes	131 234	51 730
Avances aux employés	4 852	3 939
Sous-total	406 070	1 582 464
Provision pour créances douteuses – Débiteurs des parties externes	(8 926)	(8 926)
<b>Débiteurs et avances bruts</b>	<b>397 144</b>	<b>1 573 538</b>
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(130 275)	(43 516)
<b>Débiteurs et avances nets</b>	<b>266 869 \$</b>	<b>1 530 022 \$</b>

**7. Immobilisations corporelles**

	<b>COÛTS</b>			
	(en dollars)			
	<b>Solde d'ouverture</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions et radiations</b>	<b>Solde de clôture</b>
Matériel et outillage	1 715 857 \$	0 \$	–	1 715 857 \$
Matériel informatique	7 093 934	141 235	–	7 235 169
Produits logiciels (achetés et développés)	16 236 564	128 400	–	16 364 964
Autre matériel, y compris le mobilier	6 645 043	11 633	–	6 656 676
Améliorations locatives	8 752 502	37 629	–	8 790 131
<b>Total</b>	<b>40 443 900 \$</b>	<b>318 897 \$</b>	<b>–</b>	<b>40 762 797 \$</b>

	<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>			
	(en dollars)			
	<b>Solde d'ouverture</b>	<b>Amortissement</b>	<b>Cessions et radiations</b>	<b>Solde de clôture</b>
Matériel et outillage	1 430 026 \$	43 560 \$	–	1 473 586 \$
Matériel informatique	6 475 871	58 599	–	6 534 470
Produits logiciels (achetés et développés)	15 910 304	23 252	–	15 933 556
Autre matériel, y compris le mobilier	6 328 025	29 300	–	6 357 325
Améliorations locatives	6 879 076	115 590	–	6 994 666
<b>Total</b>	<b>37 023 302 \$</b>	<b>270 301 \$</b>	<b>–</b>	<b>37 293 603 \$</b>

**7. Immobilisations corporelles (suite)**

	<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	
	(en dollars)	
	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Matériel et outillage	242 271 \$	285 831 \$
Matériel informatique	700 699	618 063
Produits logiciels (achetés et développés)	431 408	326 260
Autre matériel, y compris le mobilier	299 351	317 018
Améliorations locatives	1 795 465	1 873 426
<b>Total</b>	<b>3 469 194 \$</b>	<b>3 420 598 \$</b>

**8. Obligations contractuelles**

De par leur nature, les activités de CANAFE peuvent donner lieu à des contrats et des obligations d'importance en vertu desquels CANAFE sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur de nombreuses années lorsque les services seront rendus. CANAFE a conclu des contrats de location de photocopieuses avec Xerox et pour la location de locaux à bureaux dans quatre emplacements au Canada avec Services publics et Approvisionnement Canada. Les paiements globaux minimums pour chacun des prochains exercices sont les suivants :

<b>Exercice</b>	(en dollars)
2021-2022	4 190 646\$
2022-2023	3 637 823
2023-2024 et exercices suivants	10 963 287
<b>Total</b>	<b>18 791 756\$</b>

## 9. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, CANAFE est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État. CANAFE conclut des ententes d'opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Au cours de l'exercice, CANAFE a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

### (a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, CANAFE a reçu gratuitement des services communs de certaines organisations liées aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et à l'indemnisation des accidents de travail. Ces services gratuits ont été inscrits dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle de CANAFE, comme le montre le tableau ci-après.

	2021	2020
	(en dollars)	
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	3 459 083\$	3 379 337\$

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives pour des raisons d'efficacité, d'efficacité et de réduction des coûts et pour réaliser des économies dans le cadre des programmes offerts au public. Par conséquent, le gouvernement fait appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Services publics et Approvisionnement Canada, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle de CANAFE. Le coût des services liés à l'infrastructure de la technologie de l'information fournis par Services partagés Canada, soit 4 948 950 \$, n'a pas non plus été ajouté à l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle de CANAFE.

### (b) Autres opérations entre apparentés

	2021	2020
	(en dollars)	
Charges – Autres ministères et organismes	14 912 931\$	11 929 867\$

## 10. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes de CANAFE. La présentation de l'information sectorielle est fondée sur les méthodes comptables décrites à la note 2, *Sommaire des principales méthodes comptables*. Le tableau ci-dessous présente les charges continues engagées et les revenus générés dans le cadre des principales activités de programme, par principaux articles de dépenses et par principaux types de revenus. Voici les résultats de chaque secteur pour l'exercice :

(en dollars)	2021				2020
	Programme du renseignement financier	Programme de conformité	Services internes	Total	Total
<b>Charges de fonctionnement</b>					
Salaires et avantages sociaux	14 730 076 \$	17 469 696 \$	19 561 476 \$	51 761 248 \$	44 618 619 \$
Services professionnels et spéciaux	853 411	1 046 521	2 839 896	4 739 828	3 853 542
Installations	1 010 270	1 534 113	1 197 357	3 741 740	4 110 827
Locations	855 996	411 721	1 135 952	2 403 669	1 584 357
Acquisition de matériel et d'outillage	353 974	184 322	501 207	1 039 503	815 622
Transports et télécommunications	296 471	151 633	389 194	837 298	336 803
Services d'information	266 882	218 866	304 560	790 308	405 938
Réparations et entretien	179 843	104 099	331 424	615 366	806 723
Amortissement des immobilisations corporelles	93 525	74 874	101 904	270 303	393 015
Services publics, fournitures et approvisionnement	72 673	105 955	102 912	281 540	353 381
Déplacements et déménagements	5 306	11 194	8 385	24 885	862 520
Autres dépenses	1 237	580	4 723	6 540	13 731 442
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>18 719 664</b>	<b>21 313 574</b>	<b>26 478 990</b>	<b>66 512 228</b>	<b>71 872 789</b>
<b>Total des charges</b>	<b>18 719 664</b>	<b>21 313 574</b>	<b>26 478 990</b>	<b>66 512 228</b>	<b>71 872 789</b>
<b>Revenus</b>					
Revenus non disponibles	226	252 540	28 934	281 700	34 558
Autres revenus	—	—	—	—	25
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-226	(252 540)	(28 934)	(281 700)	(34 558)
<b>Total des revenus</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>25</b>
<b>Coût net des activités poursuivies</b>	<b>18 719 664 \$</b>	<b>21 313 574 \$</b>	<b>26 478 990 \$</b>	<b>66 512 228 \$</b>	<b>71 872 764 \$</b>